



Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier.
4. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix.
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ).
6. Budget 2024.
 - a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025.
 - b) Adoption du budget 2024.
7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2024-2027.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme D. Vantaggio, présidente, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

Mme M. Petitpierre procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

M. Yann Steiner, excusé, remplacé par M. Mario Morciano
Mme Aïcha Hessler-Wyser, excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;
M. Olivier Porret, excusé, remplacé par Claudio Reynaud ;
M. Joaquim Lopes de Jesus, excusé, non remplacé.

Présent·e·s : 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

M. Gilles Pierrehumbert remplace M. Yann Steiner en qualité de questeur.

Mme D. Vantaggio demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Aucune demande de modification n'est proposée.

2. Correspondance.

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Gino Albisetti concernant la votation communale du dimanche 26 novembre 2023 « MPAL et PDS gare ». Un accusé de réception sera envoyé. Ledit courrier est à la disposition des membres du législatif.

3. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier

M. J. Fehlbaum : *« Avant que les présidences des commissions ou les groupes s'expriment : Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au nom de quelques membres du PLR et dans le but d'obtenir une seule modification au projet proposé, je vous propose un amendement. Primo, il consiste à réduire d'un demi-million la somme allouée au Conseil communal pour cet aménagement afin de demander, aussi rapidement que possible, mais aussi lentement que nécessaire, une ou des variantes pour l'aménagement des places de parking. Deuxio, il consiste à rendre plus économique l'aménagement de celles-ci en évitant de les construire sur le réservoir du village de Gorgier. Henri IV disait que « Paris vaut bien une messe », et nous considérons que la sécurité d'approvisionnement en eau de Gorgier vaut bien quelques emmerdes de dernière minute. Et le fait que ces emmerdes arrivent à la dernière minute n'est pas imputable à notre autorité législative car ce projet s'est finalisé sans impliquer aucune commission du Conseil général durant sa mise au point. Seules la COFI et la COTECH ont été consultées sur le rapport final. Et si c'est le côté économique du projet proposé qui a servi de lanceur d'alerte, notre but est surtout de préserver la sécurité d'alimentation en eau du village de Gorgier. Même si l'emplacement choisi était la seule possibilité légale au moment du dépôt de la demande de permis de construire, il n'en va plus de même aujourd'hui et il nous semble totalement irresponsable que de vouloir mettre en péril l'adduction d'eau de Gorgier pour 14 misérables places de parking. C'est pourquoi nous demandons également que le vote de cet amendement se fasse de manière nominative et bien entendu nous demandons également une interruption de séance immédiatement, soit avant que le vote de cet amendement n'ait lieu. Et maintenant, voici le libellé : « Article 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 1'720'000.- est accordé au Conseil communal sur une partie des aménagements extérieurs, les équipements et le regroupement solaire de la nouvelle salle*

de sport polyvalente de Gorgier. Le Conseil général de La Grande Béroche attend du Conseil communal une ou des variantes de parcage, excluant l'utilisation de la surface au-dessus du réservoir communal ». Merci de votre attention. »

Mme D. Vantaggio annonce une interruption de séance pour une durée de 10 minutes.

Mme D. Vantaggio annonce la reprise de la séance à 19h58.

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avant que vous vous prononciez formellement sur cet amendement, ça nous paraît pertinent que l'exécutif se prononce à ce sujet. Juste, il y a tout de même une commission qui a été consultée, c'est la commission de l'aménagement du territoire, c'est écrit noir sur blanc au sein du rapport, le 14 décembre 2022, vous avez les plans sous les yeux. Vous savez pertinemment qu'une demande de permis de construire prend du temps, donc c'était il y a une année, la commission a été consultée, cette commission avait les plans sous les yeux, les plans n'ont pas bougé depuis. C'est aussi précisé qu'à l'époque, on ne connaissait pas les coûts. Et puis, finalement aussi pour informer en matière de permis de construire, que nous avons le permis de construire, le délai de recours est échu pour ces aménagements extérieurs. Ça ne concerne pas ces fameuses 14 places de parc au niveau du parking sur le réservoir, où le permis de construire est déjà acquis, mais pour le reste, nous avons le permis de construire. Pour la réalisation d'autres places de parc à d'autres endroits, je crois qu'il faut quand même, et ça a été dit en commission, technique notamment, avoir en tête que faire ça dans un délai rapide n'est tout bonnement pas envisageable. Dans la mesure où, si vous continuez la route, vous arrivez sur une zone de verdure, je vous laisse imaginer, on ne fait pas de places de parking sur une zone de verdure. Et puis la zone qui pourrait être intéressante, à savoir la zone qui est actuellement en zone d'habitation, c'est-à-dire celle qui est située en plein Sud du parking prévu autour du petit écopoint, c'est une zone d'habitation actuellement. Ça deviendra, une fois que le PAL sera validé, une zone d'utilité publique, donc uniquement à ce moment-là, on pourra y mettre des places de parc. Donc je crois que l'idée d'avoir ça rapidement est une fausse idée. Et puis j'ajouterais encore finalement que si on devait créer des places de parc plus au Sud, il faudrait inévitablement réfléchir à l'affectation du bâtiment dit du Moulin, bâtiment qui actuellement tombe en ruine, où la commune de Gorgier avait déjà fait des études pour éventuellement y faire du parascolaire, donc on ne va pas prêter finalement l'ensemble de terrain pour créer des places de parc alors que finalement, juste à côté, on a un bâtiment dont on ne connaît pas l'affectation future. Et puis, dernier point, en lien avec le risque. Alors oui, inévitablement, dès le moment où l'on touche à un réservoir, il y a un risque, ça c'est inévitable. Vous l'avez compris à travers le coût qui est formulé ce soir que ce risque est financièrement parlant pris en compte dans le montant total qui vous est demandé ce soir. Donc juste pour vous dire, qu'actuellement, sur cette dalle, il n'y a pas d'étanchéité, aucune étanchéité, donc finalement, déjà actuellement, il y a un risque, ça c'est inévitable, il n'y a pas de voitures actuellement nous sommes bien clairs. Mais dès le moment où vous avez de l'eau qui traverse la dalle, de l'eau de pluie, qui n'a pas été filtrée, et bien la pollution des réservoirs est là. Donc actuellement, il y a déjà un risque et ce risque, même si votre autorité ne souhaite pas faire ces places de parc ce soir, on devrait inévitablement un beau jour étancher ce réservoir car le risque est tout bonnement là. Je ne sais pas si, au niveau de l'aménagement du territoire, François tu voudrais prendre la parole à ce sujet-là, sinon à mon niveau, c'est bon. »

M. F. Del Rio : « Peut-être une précision par rapport à l'entrée en vigueur de la zone d'utilité publique, elle ne se fera non pas avec le PAL mais dès que l'enquête publique aura eu lieu concernant le changement d'affectation qui a fait l'objet d'un référendum, dès que cette enquête publique aura été mise à l'enquête et que ces 30 jours seront passés, s'il n'y a pas d'oppositions évidemment, ça rentrera en vigueur à ce moment-là. Donc c'est la modification partielle du PAL et il n'y a pas forcément à attendre la révision du PAL, c'était juste un détail. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le dépôt d'un amendement, avec une demande de suspension immédiatement après, n'était pas propice à

un débat au sein de notre groupe, donc nous demandons maintenant une interruption de séance pour discuter des arguments pour et contre l'amendement. Merci. »

Mme D. Vantaggio annonce une interruption de séance pour une durée de 5 minutes.

Mme D. Vantaggio annonce la reprise de la séance à 20h10.

M. J. Panes : *« Lors de sa séance de préparation du 11 décembre dernier, le groupe PLR s'est d'abord montré surpris, voire fâché par le montant, soit quatre fois le montant initial annoncé. Il a ensuite été divisé quant à l'emplacement prévu pour le parking. Néanmoins, une majorité du groupe PLR a soutenu le parking sur la station de pompage, car il était confiant de la qualité de la dalle étanche. Lors de la première interruption de séance, une majorité du groupe PLR a refusé l'amendement proposé par notre collègue. Merci de votre attention. »*

M. L. Affolter : *« Madame la présidente, Mesdames, et Messieurs, le groupe Socialiste remercie notre Conseil communal pour ce rapport et nous nous réjouissons que cette dernière tranche de crédit permette de finaliser la réalisation de cette nouvelle salle de sport, tellement importante pour notre jeunesse et les sociétés locales. Notre groupe suivra l'avis de notre commission technique en acceptant à l'unanimité ce crédit. »*

M. P. Pringalle : *« Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier. Nous avons douté aussi sur la réalisation de places de parc sur la citerne d'eau, mais finalement nous nous sommes alliés aux arguments du Conseil communal et donc le groupe des Vert·e·s soutiendra cette demande de crédit. »*

Mme M. Tenot Nicati : *« Lors de sa séance, d'un point de vue strictement financier, la commission financière a été surprise du montant quadruplé pour le coût du parking. Cependant, l'amortissement restant étant au final de CHF 57'000.- par année pour un total de CHF 5 millions en plus du crédit initial, c'est pour cela que la COFI a accepté cette demande de crédit à l'unanimité. »*

M. C. Reynaud : *« Le Groupement a analysé le rapport tel qu'il était détaillé et chiffré, nous avons été surpris aussi par l'écart de prix prévu pour la création du parking qui quand même passe de CHF 90'000.- à CHF 543'000.- au total, donc le Groupement laissera la liberté de vote à ses membres. »*

M. J. Fehlbaum indique à la présidente qu'il renonce au vote nominatif.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'amendement proposé.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est refusé par 25 voix contre, 9 voix pour et 5 abstentions.**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de CHF 2'220'000.- relative aux aménagements extérieurs, aux équipements et au regroupement solaire pour la salle de gym et polyvalente de Gorgier est accepté par 31 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**

4. Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix

M. T. Egger : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce bâtiment, vous le connaissez toutes et tous ici dans la mesure où, maintes fois, on a eu des remarques par rapport aux salles Abbaye et Chauvigny, et puis pour vous rappeler que c'était, et ça reste, un appartement, adapté pour une administration mais, finalement, on constate, jour après jour, que le 2^e étage est vieillissant. Vous avez les tenants et aboutissants de ce qu'on souhaite y faire, notamment, il y a un bureau, y créer une salle de pause, rafraîchir les salles Abbaye et Chauvigny, avec deux-trois autres transformations notamment en lien avec les WC. Et puis également au niveau du premier étage, les sols seront refaits. Donc vous additionnez ces petits montants et vous arrivez effectivement à ce montant total de l'ordre de CHF 170'000.- qui vous est demandé ce soir. Merci pour votre attention. »

M. S. Lutz : « Madame la présidente, chers collègues, le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport, il se réjouit de pouvoir tester la nouvelle salle de pause et votera à l'unanimité ce crédit. »

M. J. Bergamin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche accepte à l'unanimité cette demande de crédit et se réjouit aussi d'aller dans la salle de repos. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts remercie le Conseil communal pour son rapport concernant ces travaux. Ces travaux planifiés sont nécessaires et permettront de rendre les locaux plus fonctionnels et agréables tant au personnel communal qu'aux participants des nombreuses séances qui y sont organisées. Merci. »

Mme Z. Nater : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance également de ce rapport et remercie le Conseil communal pour la présentation de ce dernier et le groupe acceptera ce rapport à l'unanimité. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.- pour la transformation et la rénovation du bâtiment de l'administration de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ)

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier le Service Enfance et Jeunesse, le Service des finances et les COPILS qui ont ardemment travaillé pour arriver à ce résultat, qu'on vous présente ce soir. Le projet que vous propose le Conseil communal est un projet pilote d'une grande importance pour la société d'aujourd'hui. C'est un projet très ambitieux, essentiel pour l'organisation scolaire et la politique familiale dans notre commune. Trois communes du canton sont partenaires, dont la Ville de Neuchâtel qui a validé son projet en septembre dernier à l'unanimité. Le projet MAÉ, comme son nom l'indique « Ma journée à l'école », est un projet pilote qui prévoit une prise en charge de l'écolier sur l'entier de la journée et sur trois années. Dans le concept MAÉ : le bien-être de l'enfant est au centre, afin qu'il trouve un juste équilibre entre les apprentissages scolaires, les repas de midi, les devoirs surveillés et du temps de jeu libre et aussi les activités en fonction de son développement, donc une certaine égalité de chance pour tous les enfants. Ce projet pilote a débuté en 2020 par un sondage auprès des parents pour connaître leur intérêt. Celui-ci a reçu un écho favorable, particulièrement dans notre commune de La Grande Béroche. Durant la phase d'étude, la commune de La Grande Béroche a été un interlocuteur privilégié

du Canton. À l'issue de cette phase préparatoire, nous voici au vote du crédit pour la mise en œuvre du projet pilote, qui concerne le collège de Bevaix. Il s'agit donc d'un projet qui apporte une plus-value sur la conciliation de la vie privée et professionnelle pour les habitants de La Grande Béroche. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, vous l'aurez compris, le Conseil communal est conscient que ce projet a un coût, c'est un projet qui va apporter une certaine plus-value pour les familles. Je ne vais pas en dire long car toutes les informations concernant le projet et le coût se trouvent dans le rapport qui vous est présenté. Bien évidemment, je reste à votre disposition pour répondre à toutes les questions. Merci de votre attention. »

Mme M. Petitpierre : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la commission Enfance et Jeunesse a pris connaissance du rapport relatif au projet pilote MAÉ lors de sa séance du 7 novembre 2023. Après étude du dossier, le préavis des membres était mitigé, pour différentes raisons. Parmi ces raisons se trouve le fait qu'il soit difficilement justifiable auprès de la population de n'octroyer une telle offre qu'à l'un des collèges de la commune, compte tenu du fait que le manque de place est criant sur tout le territoire. Les membres de la commission, lors de la présentation du projet pilote, auraient aimé une projection de faisabilité sur toutes les écoles du Cercle scolaire de la commune, ainsi qu'une projection financière, même approximative, en cas de pérennisation du projet. Accepter le projet pilote aujourd'hui revient pour ainsi dire à accepter sa pérennisation car après une mise en pratique de trois ans, aussi pilote soit elle, il sera difficilement envisageable de revenir au système actuel. Le préavis est positif dans sa majorité mais avec beaucoup de réserves. La mise en place de ce projet pilote est bénéfique pour les enfants et les parents de La Grande Béroche, la synergie entre le parascolaire et le scolaire sera améliorée et la capacité d'accueil agrandie. Les membres de la commission peinent toutefois à envisager la faisabilité future du projet sur l'ensemble des sites sans subventions cantonales. Merci. »

M. A. Barny : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, le Groupement de La Grande Béroche salue notre Conseil communal pour l'inscription de notre commune au projet pilote MAÉ. Il salue sa volonté de s'engager dans un projet pilote, même si ce projet cantonal est tardivement futuriste, mais il démontre ainsi qu'il fait preuve non seulement d'ambition pour notre commune mais aussi de volonté de nous projeter dans l'avenir avec un sujet sociétal important. Le Groupement de La Grande Béroche remercie toutes celles et ceux qui ont suivi et élaboré les aspects techniques et dimensionnels de ce projet. Ceci dit, la séance de préparation de ce Conseil général sur ce sujet n'a pas été simple et a soulevé beaucoup de questions. Oui, chacun de nous est partagé sur la décision à prendre pour mettre en place ce projet pilote ou non. Pourquoi devrions-nous l'accepter ? C'est un projet majeur sociétal qui touche non seulement la vie à l'école de nos chères têtes blondes, mais aussi et surtout à la vie de leur famille. C'est un projet où tout le monde est gagnant, ce qui a largement été décrit dans le rapport. Accepter ce projet pilote c'est offrir à quelques familles un avenir différent pour trois années, plus conforme aux nécessités du 21^e siècle, qu'elles soient voulues ou subies. Pourquoi devrions-nous le refuser ? Attention, non pas refuser le projet MAÉ en tant que tel, mais refuser le projet pilote, autrement dit le bac à sable qui permettra de valider MAÉ. Dans le projet pilote, l'égalité de traitement de la population n'est pas en adéquation avec la fusion récente de nos villages qui justement doit garantir cette égalité. Dans notre commune, le projet pilote va concerner environ 30% des enfants scolarisés et leur famille, qu'en est-il des 70% restants ? Vont-ils devoir déménager pour bénéficier de MAÉ pour les trois ans à venir ? Un projet pilote qui toucherait environ 5 à 10% des enfants et leur famille pourrait être plus facilement accepté par notre assemblée et la population. Mais quand il en touche 30%, nous considérons qu'il y a inégalité de traitement. Quel est le pourcentage d'élèves et familles impactés des autres participants, Neuchâtel, Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds ? Nous ne le savons pas. Et quand au bout de trois ans, le projet pilote aura abouti, pourra-t-on revenir en arrière ? Certainement pas. Trop de gens auront été touchés. C'est un drame Cornélien. Dire oui, c'est accepter un projet pilote qui va satisfaire 30% de la population concernée et en laisser sur le carreau 70%, mais nous n'en doutons pas, et nous le répétons, MAÉ est un bon projet. Dire non, c'est laisser à Neuchâtel, Val-de-Ruz et La Chaux-de-Fonds le rôle de cobayes et laisser notre commune ambitieuse dans un attentisme négatif. Les

conseillers généraux du Groupement de La Grande Béroche s'exprimeront donc individuellement. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, le groupe des Vert-e-s est conscient de l'énorme travail effectué pour ce rapport. Cependant, il est peu convaincu en l'état actuel et des finances, nous avons tout de même un budget déficitaire, et des infrastructures existantes, de la raisonnable de la mise en œuvre de ce projet dès la rentrée scolaire 2024. Trop d'inconnues subsistent, et même si CHF 20'000.- ont été dépensés pour une étude qui confirme qu'un intérêt existe chez une grande partie des parents de La Grande Béroche, faut-il vraiment participer à la phase pilote ? Laissons faire les communes de Neuchâtel et Val-de-Ruz, La Chaux-de-Fonds je ne suis pas sûre s'ils font encore partie du projet, pour voir si, au final, le Canton de Neuchâtel veut vraiment s'engager à long terme comme l'a fait le Canton de Berne. Notre Canton a attendu une année pour donner une réponse bien timide à ce projet. Notre Commune peut attendre trois ans pour voir si les résultats issus des communes de Neuchâtel et Val-de-Ruz sont positifs. Un test de trois ans qui devrait ensuite être interrompu serait encore plus difficile pour les parents que d'attendre et ensuite d'avoir une bonne solution à long terme. Surtout, nous pensons qu'il vaut mieux développer le plus possible l'offre de l'accueil parascolaire dans l'entier de notre commune, et pas seulement une belle partie, selon les normes LAE. Et finalement, comme pour le Groupement, vu la complexité et surtout les enjeux de ce projet, il a été décidé que chaque membre de notre groupe votera en toute liberté pour l'acceptation ou non de ce crédit-cadre. En vous remerciant pour votre attention. »

Mme S. Berger : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, le projet MAÉ doit faciliter la vie des parents qui travaillent ou qui souhaitent travailler, mais doit-il aussi affecter les familles qui ne souhaitent pas y participer ? Le rapport a été longuement discuté en séance de préparation et outre l'aspect financier, d'autres questions et remarques ont été soulevées : 140 places MAÉ seront à disposition, composées des 85 places actuelles et des 55 nouvelles, chiffre déterminé sur la base d'un sondage et sur les actuelles inscriptions, mais ne tenant pas compte d'un éventuel effet « je m'offre un jour de congé dans la semaine ». Comment fait-on le choix si 150 ou plus de demandes arriveront ? Je rappelle qu'il n'y a pas de priorisation. Premier inscrit, premier servi ? Mettons tout à zéro et on redistribue les places ? Ou est-ce que ceux qui ont une place actuellement la gardent ? Ils l'ont obtenue avec les priorisations du parascolaire, donc un peu plus contraignant, et le reste, on distribue comme ça ? La pause de midi sera réduite d'une heure passant de 2h15 à 1h15. Fait-t-on des classes MAÉ avec horaires et degrés scolaires différents ? Je rappelle le projet n'est pas obligatoire donc les enfants viendront de toutes les classes, ou applique-t-on cet horaire à tous les élèves ? Donc même les familles qui ne souhaitent pas participer à ce projet devront respecter cette 1h15 de pause à midi, ce qui veut dire que les enfants habitant aux extrémités du village ou encore au bord du lac ne pourront plus faire les trajets à pied et on aura une augmentation de trafic considérable devant l'école. J'ai vraiment de la peine à imaginer qu'on puisse vouloir imposer ça à la moitié des élèves et leur famille pour faciliter la vie à l'autre moitié. Venons à l'aspect financier : des chiffres nous sont soumis dans le rapport, mais sans ceux qui concernent les surcoûts pour les aménagements ni ce qui se passera pendant les vacances scolaires. Ces jours-là ne sont visiblement pas encore pris en compte dans le calcul du nombre de jours, donc ni le budget nécessaire. Le montant est déjà très conséquent avec la subvention du Canton pour un projet qui ne rend pas forcément service à tout le monde. Mais qu'en est-il après ? Pas de projection financière, même approximative, pour nous donner une idée sur l'après projet pilote. Pas de projection, même approximative, sur l'extension du projet à l'entier de la commune. Donc nous savons que si nous acceptons ce projet aujourd'hui, nous bousculons la vie de beaucoup de familles pour faciliter la vie à d'autres, nous signons un chèque en blanc pour un projet qui a à notre avis beaucoup trop d'interrogations encore aujourd'hui à huit mois de son début officiel. Nous savons aussi que trois ans sont très courts pour répondre aux demandes de toutes les familles de La Grande Béroche et d'appliquer ce projet à tout le territoire. Et j'ai envie de dire que les changements nécessaires à la mise en place de ce projet sont beaucoup trop importants et contraignants pour oser envisager de

vouloir revenir en arrière dans trois ans. Donc vous l'aurez compris, le PLR refusera ce rapport à sa grande majorité et je vous remercie. »

Mme H. von Allmen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation qui s'est déroulée lundi passé, le groupe Socialiste s'est réuni et nous avons eu une discussion approfondie concernant le rapport relatif à MAÉ. Cette question a suscité un débat intense au sein de notre groupe reflétant la complexité et les nuances inhérentes à ce sujet. La grande difficulté de positionnement résulte de la diversité des opinions et des préoccupations au sein de notre parti. Nous reconnaissons que les enjeux liés à MAÉ sont cruciaux et qu'il est de notre responsabilité d'aborder cette question avec sérieux et réflexion. Après un examen minutieux des différents points de vue au sein de notre parti, nous souhaitons proposer que le vote sur cette question soit laissé à la discrétion individuelle de chaque membre du parti Socialiste. Cette approche refléterait la diversité de perspective au sein de notre groupe et permettrait à chacun de voter en accord avec ses convictions personnelles. Nous sommes conscients que cette démarche peut paraître inhabituelle mais elle témoigne notre engagement envers un processus démocratique transparent et respectueux des opinions variées qui existent au sein de notre parti. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du projet pilote « Ma journée à l'école » (MAÉ) est refusé par 24 voix contre, 5 voix pour et 10 abstentions.**

M. H. Assumani : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour vous remercier pour le temps pris pour analyser ce projet et je remercie le personnel du parascolaire qui a travaillé pour répondre à ce projet, qui sont là-derrrière, et M. Tamburini qui a travaillé pour les finances. En tout cas merci beaucoup. Le Conseil communal prendra contact avec le Canton pour leur annoncer que la commune de La Grande Béroche se retire du projet pilote. Merci pour votre attention. »

6. Budget 2024

a) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, juste quelques mots en préambule concernant ce crédit global, vous êtes coutumiers de cette façon de faire donc je le répète chaque année, et c'est important de se le rappeler, tous ces montants, ces 64 montants qui forment un montant total de CHF 1'914'500.-, représentent des « petits investissements » qui devront être réalisés pendant l'année 2024, avec éventuellement un débordement sur 2025, pour autant qu'il y ait déjà des montants qui aient été dépensés. Tous des montants inférieurs à CHF 50'000.-. Et peut-être une précision qui est importante cette année, à votre demande et notamment celle de la commission financière, tous ces petits crédits ont été présentés aux commissions ad hoc afin de pouvoir être validés avant de vous les présenter aujourd'hui. Pour ce qui concerne le reste des investissements du budget, je reprendrai la parole tout à l'heure et je vous remercie de votre attention. »

Mme M. Tenot Nicati : « Puisque c'est la commission financière qui doit prendre position par rapport à ce propos, je pense que le rapport qui a été soumis dans le budget suffit amplement par rapport à la position de la commission financière, sur tous les points du budget. »

Mme D. Vantaggio passe en revue les 64 points du rapport et les groupes interviennent lorsqu'ils le souhaitent :

Mme Ch. Wermeille, points 14 et 16 : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai une question concernant ce point 14, la même question se réfère également au point 16 concernant les mobiliers urbains des parcs. Concernant ces deux points, les places de jeux,

donc les parcs, est-ce que l'analyse des sols des places de jeux et des parcs est prévue ? Il est maintenant largement connu que les sols en milieu bâti peuvent être pollués par différentes substances qui sont souvent très toxiques et mettent en danger la santé des enfants. Une modification de la loi sur la protection de l'environnement est en discussion au Parlement et, suite à notre proposition du Conseil fédéral, le Conseil des États a déjà accepté maintenant de rendre obligatoire l'analyse et si nécessaire l'assainissement des places où jouent régulièrement des enfants. Il serait donc pertinent d'analyser les sols de nos places de jeux et parcs avant de les réaménager dans le cadre des travaux prévus. »

M. M. Rognon : « Merci Madame la présidente, pour répondre à la question qui vient d'être posée, il s'agit uniquement des mises en conformité suite aux contrôles que réalisent le BPA, comme nos places de jeux font l'objet de contrats annuels où des experts du BPA viennent vérifier que les jeux ne comportent pas de risques et, actuellement, les réformes législatives en cours ne sont pas appliquées par le BPA. Donc c'est vrai que je pense qu'ils le feront, ils sont assez pointilleux sur la manière de réaliser leurs travaux et ça ne saurait tarder, je pense, à futur. Pour la question du mobilier urbain, on n'est pas sûrs de la mise en conformité, on est vraiment sûrs de l'achat ponctuel, que ce soit d'une poubelle publique ou d'un banc à certains endroits, donc ça ne s'applique pas forcément dans ce cas-là. Voilà, j'espère avoir répondu à la question. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous saluons naturellement la désimpermeabilisation des sols et la végétalisation en cas d'opportunités. Le descriptif ne donne aucune indication sur la qualité des mesures qui pourront être prises. Y a-t-il des conditions fixées afin d'assurer que ces mesures soient en faveur de la biodiversité locale ? D'ailleurs, une remarque générale, nous regrettons qu'il n'y ait pas de poste pour financer des mesures « nature » selon les opportunités, comme c'est le cas pour plein d'autres domaines dans cette liste de crédits. Merci. »

M. M. Rognon : « Je vais essayer de répondre aussi. Pour ces aménagements d'espaces verts, c'est vraiment selon opportunité, c'est pour se garder un, si je puis dire, un petit bas de laine. Donc vous avez vu un peu plus haut, il y avait le réaménagement du verger près du collège de Saint-Aubin-Sauges au niveau de la salle de gym des Charrières, c'est un projet qui est prévu, ce projet-là, selon opportunité. On s'est rendu compte cette année, je peux citer le cas qu'il y a au Senet, vers l'écopoint du Senet, où une borne hydrante a pété, tout l'enrobé a été soulevé et on s'est dit que, finalement, cet enrobé-là n'a peut-être pas forcément de sens, donc il faudrait le réaménager, le revitaliser, et finalement on n'a pas de budget pour le faire donc par chance ça a été pris par l'assurance, enfin, l'assurance de celui qui pose la borne hydrante parce qu'elles ne sont pas censées péter. Et donc, on s'est quand même dit que dans plusieurs cas, autant que ce soit des chantiers privés ou des chantiers communaux, si on peut réaménager, revitaliser, on le fera. Par contre, on n'a pas de mesures particulières, on remet de la pleine terre si c'est possible, on plante un arbre si on y arrive, si la profondeur peut permettre la pose d'un arbre. Donc c'est un peu au cas par cas, mais géré par le Service technique effectivement. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans ce point, assainissement des cours d'eau, donc qui est reporté de 2023, est-ce qu'il y a également des mesures de renaturation des cours d'eau qui sont prévues en parallèle des mesures de protection contre les crues ? »

M. M. Rognon : « Dans ce cas précis d'assainissement des cours d'eau, on a le cours d'eau de l'Argentine qui mérite passablement d'entretien. Autrement, la renaturation, dans la mesure du possible, on essaie de la réaliser. Il y a eu une période où effectivement on avait plutôt tendance à les dénaturer, enfin dénaturer certains cours d'eau, on le voit ça se faire, c'est dans la pratique, autant au niveau des cours d'eau cantonaux que des cours d'eau communaux. Là c'est vraiment de l'entretien standard, donc d'éviter qu'il y ait des embâcles qui se forment, c'est plus un aspect sécuritaire, mais bien sûr que l'on prend cela en compte. »

Mme Ch. Wermeille : « Il est réjouissant de voir que le sujet de la traversée de Bevaix est remis concrètement sur la table. Est-ce qu'une démarche participative est prévue afin de développer un projet qui réponde aux attentes de la population ? Et puis, comment est-ce que cette étude intégrera les discussions actuelles en lien avec le futur parking souterrain de la grande salle de Bevaix et les flux importants de trafic supplémentaire qu'il va provoquer ? Merci pour votre réponse. »

M. M. Rognon : « Pour les projets d'agglomération, donc c'est des gros projets qui prennent du temps, qui sont extrêmement intéressants, et qui permettent en fait, lorsque des projets sont pré-aboutis et très travaillés, d'obtenir des subventions conséquentes de la Confédération. On s'est rendu compte, dans le cadre des projets d'agglomérations dans lesquels on a participé, que nos projets n'étaient pas suffisamment aboutis et on sait qu'il y aura du changement à Bevaix, ça a été mentionné, et c'est effectivement des éléments qui seront pris en compte en fonction de vos futures décisions. Mais oui, l'idée est surtout de pouvoir avancer pour une amélioration de la traversée de Bevaix, une amélioration du transfert modal et pouvoir présenter ces projets à la Confédération pour éventuellement obtenir des subventions. Je n'ai pas trop d'informations jusqu'à maintenant parce qu'on est au stade de réflexion, mais ça nous permettra d'alimenter effectivement ces réflexions, c'est des gros crédits d'études dans ces cas-là. Voilà, je ne sais pas si ça suffit comme réponse. »

M. T. Egger : « Peut-être encore une précision, il est indéniable que cette étude comprendra effectivement les aménagements futurs qui seront faits autour de la future salle, notamment le sens unique à la rue de la Gare et ensuite effectivement le report du trafic qui est déjà existant, soit dit en passant, ce report de trafic sur Adolphe-Ribaux et ensuite sur la route cantonale. C'est indéniable que cette étude va prendre en compte les études déjà menées à l'heure actuelle, que ce soit au centre comme ailleurs le long de cette traversée de Bevaix. »

M. F. Del Rio : « Juste une dernière précision, effectivement c'est un mandant qui va permettre de lier toutes les études qui vont démarrer ou qui sont déjà en cours, il y en a notamment aussi deux en matière de mobilité douce, liaison entre Bevaix et Boudry, puis Bevaix et Cortaillod également. Donc c'est d'intégrer finalement la mobilité douce en dehors de ces centres, et puis le trafic, qu'est-ce qu'on en fait ? On en a beaucoup parlé, on a parlé de l'utilisation aussi de la tranchée semi-couverte de Bevaix. C'est peut-être l'occasion de refermer la route et de démontrer ce qui est réalisable ou pas. »

Mme Ch. Wermeille : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, une dernière question concernant cette étude du futur des déchetteries que nous saluons, c'est important effectivement d'optimiser les zones de collectes de déchets, afin d'encourager un tri des déchets par la population. Qu'en est-il du système de ramassage des déchets verts qui est à ce jour dysfonctionnel ? En se promenant dans nos villages, on remarque en effet très rapidement les problèmes liés aux containers pour les déchets verts, notamment les odeurs nauséabondes et les dépôts à côté des containers qui sont remplis par des déchets qui ne devraient pas y être déposés. Merci pour votre réponse. »

M. M. Rognon : « Pour le ramassage des déchets verts, effectivement, c'est une question qui, je ne veux pas dire me gêne un peu parce que j'aimerais bien pouvoir la traiter, on a commencé, avec le Service technique, l'élaboration d'un cahier des charges, sauf qu'on s'est fait un peu prendre de court par le Canton qui a mené une étude sur le ramassage. La majorité des communes fonctionnent déjà en système de porte-à-porte, qui est le système qui fonctionne le mieux pour la qualité des déchets qui sont produits. Et, en fait, en discussion avec le service concerné pour le canton de Neuchâtel, ils nous ont préconisé plutôt d'attendre la fin de leur étude pour que l'on puisse établir notre cahier des charges afin qu'on évite d'aller à contre-sens sur les nouveautés ou les adaptations qu'il faudrait faire. Donc on espère que l'on pourra élaborer le cahier des charges l'année prochaine et pouvoir mettre en place un ramassage digne de ce nom le plus rapidement possible. Merci. »

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'914'500.- porté au budget des investissements 2024 et limité aux exercices 2024 et 2025 est accepté à l'unanimité.**

b) Adoption du budget 2024

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour commencer peut-être signaler deux coquilles qui se sont glissées dans le cahier du budget que vous avez sous les yeux. À la page 6, on a un tableau avec différentes explications de différences entre 2023 et 2024, il y a le point « Entretien du port » et le point « Entretien des réseaux d'eau » sur lesquels il y a une erreur sur la différence entre le budget 2023 et le budget 2024. Nous vous prions de nous excuser pour ces erreurs et je profite de remercier les conseillers généraux qui m'ont signalé ces deux petites erreurs et remercier également tous nos collaborateurs de l'administration qui ont travaillé plusieurs semaines et mois pour établir ce budget. Il y a beaucoup de yeux qui se sont penchés sur les textes, sur les tableaux et vous voyez que, malgré tout, il peut arriver que quelques coquilles passent quand même. Une nouvelle situation vous a été transmise par courriel courant de la semaine passée. Comme vous le savez, on suit avec attention les tableaux de bord fiscaux qui nous sont transmis par le Canton, qu'on reçoit en début de chaque mois pour le mois écoulé et le mois de novembre nous a donné une agréable surprise, M. Tamburini nous dirait une mauvaise - bonne nouvelle, un demi-million de plus dans la fiscalité, CHF 550'000.- en réalité, qui viennent en plus donc qui nous permettent d'entrevoir des améliorations pour 2024 par rapport à ce qui vous a été présenté dans le cahier. On a aussi des éléments négatifs, à savoir que le Canton a mis plus d'argent au niveau de la LAMal, un montant de CHF 200'000.- qui est attribué à notre commune sur lequel on avait quelque part un peu anticipé, à raison, de CHF 100'000.-, donc ça péjore de CHF 100'000.- notre budget. Et puis également une modification faite par le Grand Conseil lors de la dernière séance, où il y a 1% qui a été modifié sur le barème fiscal, alors c'est très bien pour chacun de nous en tant que personne physique, parce que ça veut dire que ça réduira un petit peu notre fiscalité mais en tant que commune évidemment, c'est un petit manque à gagner qui a été calculé à hauteur de CHF 240'000.-. Tous ces éléments-là font que le budget qu'on vous présente à CHF 1'672'176.- passe en réalité à CHF 1'462'176.- d'excédent de charges. Et je profite d'avoir le micro pour vous donner encore quelques informations qui sont utiles et pertinentes pour les discussions qui auront lieu tout à l'heure. On vient de recevoir, toute fin de semaine passée, un courrier de l'État qui nous annonce que l'on va toucher pour 2023 des rappels d'impôts à hauteur de CHF 98'000.- ; les rappels d'impôts sont en fait de l'argent qui a été récupéré par le fisc parce qu'il a été plus ou moins caché par des personnes physiques et des personnes morales lors de successions ou de transactions particulières, où, d'un coup, on voit que c'est de l'argent qui n'a pas été taxé et donc CHF 98'000.- reviennent à la commune de La Grande Béroche encore sur cet exercice. Et puis un élément qui est très important dont on a déjà discuté largement l'année passée, en toute fin d'année et en début de celle-ci, c'est : que se passe-t-il avec Sitebco ? Sitebco, ce syndicat qui a été dissout en début de cette année et qui va nous rapporter quelques CHF 1'300'000.-. Le Conseil d'État a validé la semaine dernière, donc a signé le dernier document qui permet que cette vente ait formellement lieu. Eli10 a été averti vendredi et ce vendredi c'est le début de la période des fêtes et donc des congés de fin d'année. Donc aujourd'hui, on ne sait pas si on va toucher tout ou partie de cet argent encore en 2023. Cet argent est composé de deux montants, un montant pour la vente du réseau et un deuxième montant pour la vente des actifs, ces deux montants totalisent les CHF 1'300'000.-. Tous les scénarios sont possibles : on touche l'entier encore en 2023 ou on touche l'entier seulement en 2024 ou on touche une partie en 2023, qui serait la vente du réseau, et la dissolution de l'actif en 2024, mais aujourd'hui on n'a pas encore cette information. Donc il y a encore cela qui plane sur notre budget 2024, respectivement sur nos comptes 2023 pour lesquels on ne peut pas trop s'engager. Je vais encore vous faire un petit laïus sur les investissements. On a parlé du crédit d'investissement tout à l'heure, ce crédit global, il y a encore d'autres investissements qu'il y a dans le cahier du budget, ce sont les investissements que j'ai envie

d'appeler « normaux ». Des investissements qui pour certains ont déjà été validés par votre autorité parce qu'ils planent sur plusieurs années, des travaux de longue durée, c'est le cas par exemple de la salle de gym de Gorgier ou des investissements qu'il va falloir valider ou pas courant de l'année 2024. Nous avons catégorisé ces investissements en deux parties, une première partie qui sont les investissements fermes, c'est ceux pour lesquels on est assez certains au niveau de l'exécutif de pouvoir dépenser l'argent en 2024, parce que les planètes sont alignées, le projet est là, les décisions ont été prises et il n'y a plus qu'à y aller, évidemment sous le contrôle de votre autorité. Et puis d'autres où l'on est un petit peu moins certains, mais en même temps, tout à coup, une petite décision, un petit truc pourrait nous permettre de passer l'épaule et de le réaliser aussi. Donc sachez que nous sommes toujours attentifs au frein à l'endettement et à notre marge d'autofinancement et si d'aventure des crédits non fermes, donc des crédits plutôt prévus à partir de 2025, devaient être avancés, forcément la commission financière à minima serait informée et votre autorité pour prendre les décisions d'engager ou pas cet argent. Donc voilà pour cette partie des investissements, on a des certitudes et puis peut-être certains espoirs qui nous seront présentés en cours d'année en fonction des opportunités qui pourraient se réaliser grâce à différents éléments qui ne sont pas forcément de notre compétence aujourd'hui. Voilà, je vous remercie pour votre attention et je suis évidemment à disposition pour des questions. »

Mme D. Vantaggio passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions.

M. M. Ignoto : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de naturalisation et la commission des relations publiques souhaitent amender le budget afin d'intégrer un montant de CHF 10'000.- chaque année pour l'accueil des nouveaux habitants et nouvelles habitantes et naturalisé·e·s. En effet, nous avons accueilli cette année plus de 300 personnes. Bien que les gens aient passé une belle soirée, la logistique et l'organisation étaient trop complexes dans une grande salle de Saint-Aubin-Sauges qui n'était finalement pas si grande. Par ailleurs, la qualité des échanges nous a semblé moins enrichissante qu'il y a deux ans, où l'on avait accueilli 160 personnes. Les commissions sont arrivées unanimement au même constat : la manifestation doit avoir lieu toutes les années, plutôt que tous les deux ans. Nous souhaitons réintégrer un montant fixe pour chaque année et ainsi laisser aux futures autorités législatives et exécutives la possibilité de proposer une manifestation d'accueil par année. Après discussion avec le chef du dicastère des finances, nous proposons de créer une ligne budgétaire dans le chapitre « Culture, sports, loisirs et églises » sous le numéro « 31990.27 » avec un intitulé « Accueil nouveaux habitants et naturalisés ». Merci de votre attention. »*

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est accepté par 38 voix pour et 1 abstention.**

M. Th. Rothen : *« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, au chiffre « 4331 – Service dentaire scolaire », le groupe Socialiste propose de fixer un montant de CHF 25'000.- au lieu de CHF 9'000.- comme proposé pour les subventions dentaires. Lors de l'examen des comptes 2022, nous avons déjà relevé l'échec de cette mesure de subventions dont le règlement est inadapté aux besoins des familles. Comment imaginer qu'une famille juste au-dessus des normes de l'aide sociale puisse payer le 50% de la facture du dentiste pour un ou plusieurs enfants. En plus, pour obtenir la subvention, les parents doivent présenter une facture acquittée. Pour permettre une révision ambitieuse du règlement sur les subventions dentaires, afin qu'aucun enfant ne reste sans soin, il faut donner les moyens à cette prestation. Avec cette proposition, le Conseil communal pourrait aller de l'avant. Précisons que ce chiffre de CHF 25'000.- est basé sur un modèle que le groupe Socialiste a transmis au chef de dicastère en espérant qu'il puisse s'en inspirer. »*

- **Soumis au vote, l'amendement proposé est accepté par 26 voix pour et 12 abstentions.**

Mme M. Tenot Nicati : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, Messieurs les conseillers communaux, tout d'abord un grand merci au Conseil communal pour son rapport bien détaillé. Effectivement, il y a déficit, cela était programmé vu les investissements à venir et la baisse des points d'impôts décidée il y a une année par la majorité du Conseil général. Espérons juste que les prochaines autorités pourront tenir le gouvernail des finances sans trop endetter la commune, car même si notre fortune est importante, il ne faudrait pas la dilapider trop vite. Espérons aussi que la commune investisse, dans le long terme, à plus de projets tournés sur le maintien et la protection de la biodiversité, ne serait-ce que dans la création d'un poste de travail dévolu à tous les problèmes concernant la nature et son entretien. Nous sommes, paraît-il, une commune « Grandeur Nature », mais qu'est-ce que cela veut bien dire, au final ? S'il suffit d'octroyer quelques fonds, de temps en temps, au groupe Nature, cela nous semble un peu « peu ». En espérant que cette petite réflexion porte ses fruits dans un futur proche, le groupe des Vert·e·s adoptera le budget présenté à l'unanimité. En vous remerciant pour votre attention. »

M. D. Camarda : « Une question d'ordre générale, notre chef de dicastère nous a apporté des compléments d'informations, est-ce que ceci nécessite de devoir être accepté ou pas ?

M. Th. Pittet : « Oui c'est un amendement qui prend en compte les trois points. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le Conseil communal concernant le budget est accepté à l'unanimité.**

Mme M. Petitpierre donne lecture de l'arrêté amendé.

- **Soumis au vote, l'arrêté amendé relatif à l'adoption du budget 2024 est accepté à l'unanimité.**

7. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2024-2027

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, très brièvement parce qu'effectivement, il n'y a pas de grand enjeu sur cette planification financière, c'est un objet qui est soumis à votre information, donc il n'y a pas de prises de positions de votre part. Juste quand même vous dire, et c'est aussi un commissaire qui me l'a signalé et je l'en remercie, qu'il y a une petite erreur dans cette planification financière. D'une part, on devra l'adapter puisqu'il y a un nouveau budget qui a été accepté mais il y avait une petite différence de CHF 10'000.- dans les subventions aux sociétés locales, on m'a dit que ce serait compliqué de trouver la différence, mais ce n'était pas si compliqué que ça. Donc ce sera corrigé et forcément cette planification financière, comme le budget a été amendé, elle sera mise à jour en conséquence. Vous voyez que sur les quatre années, et c'est noté dans notre rapport, effectivement il y a une diminution de notre fortune en lien avec les exercices déficitaires qui sont prévus. Comme mentionné, le Conseil communal n'est pas alarmiste, par contre il est attentif et les prochaines autorités du Conseil général et du Conseil communal devront aussi être attentives à ce budget, à cette fortune qui diminue gentiment. Ce qui n'est pas grave en soit, mais il faut maîtriser, il ne faut pas que ce soit quelque chose qui se débride et dont nous n'avons ensemble, législatif et exécutif, plus la maîtrise. Donc une attention particulière à mettre sur nos prochains exercices mais une certaine tranquillité quand même grâce à une fortune confortable aujourd'hui. Merci pour votre attention. »

M. Th. Rothen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie, à la fois en tant que membre du Conseil général, mais aussi en tant que membre de la commission financière et président de celle-ci, le Conseil communal pour le travail qui est fait. Lors des séances de commission financière, nous avons fait la remarque que dans les investissements qui sont présentés dans la PFT, on néglige totalement les futurs investissements liés à des crédits limités à une ou deux années, donc ceux que nous avons votés ce soir, donc pour près de CHF 2 millions, apparaissent dans la colonne 2024, mais ceux que nous voterons à fin 2024 n'apparaissent pas dans la colonne 2025 et ainsi de suite. CHF 2 millions, si vous faites le

calcul, alors soit on ne fait plus de petits crédits mais ce serait assez surprenant, si vous faites le calcul, on commence à voir un problème réel du côté des capacités d'investissement. Donc ce serait bien de pouvoir les remettre, je sais que ce sont des crédits disparates, mais ils pourraient être mis hors chapitre, pour mémoire, au moins dans cette PFT. Merci. »

8. Informations du Conseil communal

M. T. Egger : *« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la dernière séance du Conseil général, nous avons abordé le « Sentier du Lac », il y a eu notamment plusieurs correspondances en lien avec ce sentier. Ce soir, il était prévu de vous donner une information plus précise disons que lors du dernier Conseil général. Peut-être en préambule, comme déjà dit la fois dernière, le montant investi est fait par l'État, le canton, et ensuite le Canton remet le « Sentier du Lac » en un sentier communal et nous devons l'entretenir. Peut-être le dernier montant chiffré concernant la partie uniquement sur La Grande Béroche, on arrive à CHF 1'104'810.-, ce montant peut être à réévaluer, et puis, finalement, ce montant est investi une fois et ensuite vous imaginez bien qu'il faudra l'entretenir et par un calcul relativement facile, on a estimé que l'amortissement, la durée de vie grosso modo sur 20 ans. Juste pour vous prévenir que, finalement, si on parle d'entretiens lourds sur la base d'un simple calcul, on peut admettre que c'est chiffré aux alentours des CHF 50'000.- par année. Donc vous l'avez bien compris, ce « Sentier du Lac » va être fait petit à petit, on ne va pas dépenser les premières années CHF 50'000.- mais quand on aura un « Sentier du Lac » qui « roule », si je puis dire ainsi, c'est grosso modo les montants qu'il faudra consentir pour maintenir ce sentier en état. C'est finalement des montants qui devront être mis au sein du budget de fonctionnement par une ligne budgétaire. Et puis, un montant également à mettre au sein de ce futur budget, c'est l'entretien qui serait fait par une personne au niveau des travaux publics certainement, ça a été estimé à 0.1 EPT, un 10%. Donc je vous laisse faire le calcul facilement, grosso modo vous arrivez par année à un montant de l'ordre de CHF 60'000.-. Donc comme on vous l'a fait comprendre au niveau de l'exécutif, rien n'a été signé comme convention. Le but maintenant, sur la base de ces premiers chiffres, est d'établir un rapport qui vous sera soumis lors du prochain Conseil général au mois de février de l'année prochaine et ce sera plutôt une intention, sous-entendu : « Êtes-vous d'accord avec les montants qui sont formulés au sein de ce rapport ? ». Et puis dès ce moment-là, si vous validez cette intention, nous, finalement en tant qu'exécutif, aurons la capacité de signer ces conventions qui nous lient, commune, État et propriétaires privés. Sans cette validation de votre part, vraisemblablement, nous ne signerons pas ces conventions. On se devait de vous donner cette information ce soir parce que, effectivement, ce « Sentier du Lac » est important, spécialement pour notre commune, mais ce « Sentier du Lac » aura des incidences financières, c'est important de le dire ce soir, voilà pour la première information. Pour la seconde information, vous êtes d'ores et déjà informés que dans deux jours, nous nous retrouvons tous à la Rouvraie pour un dernier souper sous cette législature, sous ce format-là. Pas d'autres informations de mon côté. »*

M. Th. Pittet : *« En raison de la crue du lac, nous avons dû fermer l'accès aux plages, ceci vendredi dernier et elles seront rouvertes vendredi prochain puisqu'on nous annonce une décrue progressive et passer en dessous des 430 m 15 dans la journée de jeudi. Donc voilà, nous sommes dans une période où c'est moins problématique qu'il y a deux ans en arrière parce que les plages sont forcément moins prisées à cette période qu'en plein été mais sachez que la Sécurité publique s'est engagée pour sécuriser ces plages pour éviter des risques d'accidents et éventuellement d'intoxications parce qu'on sait que dans ces périodes-là, il y a toujours un risque potentiel, avec un lac haut, qu'il y ait des pollutions qui se fassent. Et sans trahir le secret, le Service technique a aussi sécurisé les STAP qui se trouvaient dans les hauteurs limites avec le niveau d'eau. Merci pour votre attention. »*

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme M. Petitpierre donne lecture d'une interpellation reçue de la part de M. Stefan Lutz :
« *Cher Conseil communal, cher Conseil général, chère chancellerie, les prochaines élections communales auront lieu le 21 avril 2024. Cela fera un peu plus de six ans que notre chère commune de La Grande Béroche existe et ce sera sa 3^e législature. C'est selon moi le juste moment pour faire une proposition concernant la liste électorale qui sera imprimée sur les bulletins électoraux des prochaines élections communales pour le Conseil général. Je proposerais que le village de résidence des candidat·e·s ne soit PAS mentionné. Nous ne devrions plus, selon moi, inciter indirectement nos électeurs à voter pour des candidats d'un village ou d'un quartier mais de montrer que nous ne sommes plus qu'une seule commune et que tout élu·e représente l'ensemble des citoyen·ne·s de la commune. C'est aux partis politiques de s'assurer qu'il y ait une représentativité géographique des candidat·e·s (pas sûr que ce soit très important) et de donner plus d'informations sur les candidat·e·s. C'est également aux partis d'en faire la promotion (marketing) à travers d'autres canaux (sites web, affiches/flyers, réseaux sociaux, etc.). À titre privé, et en tirant le trait à l'extrême, je ne verrais aucun inconvénient qu'il y ait 41 conseillers généraux compétents de Fresens qui représentent et défendent les intérêts de l'entier de la commune. Vous l'aurez compris, il n'y a aucune volonté de gommer les villages mais plutôt de mettre les intérêts de notre commune unie en premier lieu. Selon moi, seules des indications liées aux compétences ou autres professions, voire un très court slogan de campagne des candidat·e·s devraient figurer sur une liste électorale. Ne sachant pas, et veuillez excuser mon ignorance, qui a la compétence de décider de ce que nous devons/pouvons ou pas mettre comme information sur les listes électorales, je me permets d'en faire la proposition ouvertement au Conseil communal, Conseil général et à la chancellerie. Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes de fin d'année. Bien cordialement. Stefan Lutz - un citoyen de La Grande Béroche. »*

Mme D. Vantaggio : « *On donnera une réponse à cette question ultérieurement.* »

La parole n'étant plus demandée, **Mme D. Vantaggio** lève la séance à 21h40.

La rédactrice du procès-verbal

Elisa Coucheman
Adjointe au chancelier

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre

La Grande Béroche, le 18 décembre 2023